

Édito

## L'inquiétant score d'Erdogan en Belgique



**Benoît Jacquemart**  
ÉDITORIALISTE

S'il voulait être certain d'être réélu confortablement, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, devrait se présenter... en Belgique. Lors du scrutin qui a vu l'autocrate d'Ankara l'emporter dès le premier tour, il a obtenu un peu plus de 52 % des voix. Mais chez nous, ils ont été 75 % à voter Erdogan. L'un des plus forts pourcentages en Europe, devant les Pays-Bas, l'Autriche et même l'Allemagne où l'on trouve la plus importante diaspora turque au monde. Erdogan est donc bien plus populaire dans certains de nos pays qu'en Turquie. On peut en être scandalisé, s'en étonner, mais le fait est là. Dimanche soir, dans certains quartiers de Bruxelles, ça a été l'explosion de joie des supporters du président turc. Des supporters qui vivent dans un pays où la liberté de la presse est garantie, où l'on ne met pas les opposants en prison, où la religion n'a que peu d'influence sur la vie quotidienne des hommes et, surtout, des femmes. Ce qui est loin d'être le cas en Turquie. Alors, pourquoi ce vote ? De nombreux Turcs soulignent les changements profonds du pays, la construction de routes, d'hôpitaux, de logements, l'embellie de l'emploi. Et, plus que tout, ils auraient retrouvé une certaine fierté grâce à leur président. Vu de Belgique, on pourrait se dire que la Turquie, finalement, c'est loin. Sauf que l'influence grandissante d'Erdogan dans la population belge-turque doit nous inquiéter. Et certainement nous inviter à réfléchir. Sans parti pris mais, surtout, sans angélisme.

**L**a drogue dans et autour des établissements scolaires est un véritable fléau qui peut toucher de nombreux jeunes. Et tous les publics sont visés. « Chaque jour, deux procès-verbaux sont encore dressés pour usage de drogue en milieu scolaire », rappelle le député Franky Demon. Les chiffres font froid dans le dos. Même s'ils ne connaissent pas de hausse spectaculaire, le problème est à prendre au sérieux. C'est surtout le cannabis qui est « privilégié » par les jeunes.

Rien que sur les trois premiers trimestres de 2017, 444 faits de drogue concernant l'utilisation du cannabis avaient été enregistrés dans la BNG (Banque de données nationale générale). « Les étudiants préfèrent fumer un joint », précise le député Demon (CD&V). C'est loin devant les

XTC et les amphétaminiques (41) ou la cocaïne (14). Et c'est surtout dans l'enseignement secondaire que les faits sont les plus fréquents. Ils représentent 80 % des faits. On parle principalement de détention et de commerce. Les problèmes sont moins présents dans les universités et les écoles supérieures. « L'enseignement supérieur est bien sûr caractérisé par un degré de liberté plus élevé et un contrôle très limité. Nous devons également être conscients que ce sont des soi-disant « numéros sombres ». Les chiffres reflètent seulement une partie du problème », soupçonne le député.

« Nous évoluons vers 1.000 faits de drogues par an dans nos écoles. C'est dérangeant », estime encore Franky Demon. On en était à 505 faits enregistrés à la moitié de l'année 2017.

L'extrapolation est effectivement vite faite : on devrait bien dépasser les 1.000 cas par an. Lors des trois premiers trimestres de l'année 2017, c'est en Flandre Orientale que les faits ont été les plus nombreux : 73, juste devant Anvers (70). En Wallonie, le mauvais élève en la matière est le Hainaut (53), devant le Brabant wallon (52), la province Liège (48) et enfin Namur (44) et Luxembourg (34). Assez bizarrement, seulement 20 faits ont été enregistrés sur la région bruxelloise.

« C'EST STIGMATISANT » Certaines zones de polices mènent parfois des opérations dans des écoles, mais toutes n'y vont pas spontanément. « Nous sommes parfois sollicités par des écoles », déclare Olivier Libois, chef de corps de la zone de police de Namur. « Mais d'initiative, je ne suis pas enclin à mener ce

type d'action dans des écoles car ce sont des établissements privés. En matière d'opportunité, c'est stigmatisant pour une population scolaire. » Une réaction qui ré-

**« Dans l'enseignement supérieur, il y a plus de liberté et les contrôles sont très limités. Les chiffres ne représentent qu'une partie du problème »**

sume celle d'autres policiers avec lesquels nous avons pu aborder le sujet.

« Nous devons continuer à accorder de l'attention à cette problématique. Heureusement, il y a beaucoup d'efforts sur la prévention et l'orientation. La répression ne peut pas être notre seule réponse », souligne pourtant le député Demon.

**« LE CANNABIS RESTE INTERDIT »** « Il existe de nombreux exemples d'écoles qui mettent l'accent sur la prévention et la supervision des élèves. Ces pratiques devraient pouvoir être échangées. Malgré la faible priorité des poursuites, il est utile de mentionner que la possession, l'utilisation et la culture du cannabis, par exemple, sont toujours interdites. Dans le cas des mineurs, l'affaire peut toujours se retrouver devant un juge de la jeunesse. La politique de poursuite dans certaines zones peut également différer. »

J.M.

## INQUIÉTANT

# DROGUES À L'ÉCOLE : 1.000 FAITS PAR AN !

80 % des faits liés à la drogue se déroulent dans l'enseignement secondaire



## NOTRE EXPERT

« Le message sur le cannabis n'est pas clair »



**EUGÈNE ERNST**  
Expert  
Enseignement

➔ Face à ce phénomène croissant de la drogue dans les établissements scolaires, comment réagir ?

Comme pour beaucoup d'autres problèmes, il faut voir quels sont les leviers d'action dont disposent les enseignants et les éducateurs. Il est clair qu'un trafic de drogue au sein d'un établissement crée un impact important sur celui-ci. Il faut bien évidemment privilégier la prévention. Plusieurs enseignants et éducateurs se mobilisent avec les centres PMS notamment, pour attirer l'attention des étudiants sur le danger de la consommation et des assuétudes. Mais on constate que la drogue touche les élèves de plus en plus tôt.

➔ C'est le niveau d'enseignement secondaire qui reste, malgré tout, le plus touché et essentiellement à cause du cannabis.

Il faut bien reconnaître que le message, sur le plan légal, n'est pas très clair en ce qui concerne le cannabis. On parle de le légaliser, on évoque aussi le cannabis thérapeutique... Ce qui ne facilite pas le travail de prévention des enseignants et des éducateurs...

➔ La police a-t-elle sa place dans les écoles pour effectuer des contrôles et des fouilles ?

Toute descente de police dans un établissement scolaire doit rester exceptionnelle ! Car ça ne peut que troubler la communauté scolaire. La police peut toutefois participer à des séances de prévention avec les enseignants, les parents et les élèves.

Président CSC Enseignement



La drogue reste un fléau. © 123rf

